



Jeux enfants sur le terrain associatif

Par **escarnouille**, le **04/07/2013** à **14:44**

Bonjour,rrrnNous sommes un restaurant associatif et nous avons mis à disposition des adhérents, jeux de société, table de ping pong...et un "tape-cul", la balançoire ou chacun est assis d'un côté et de l'autre.rnA-t'on le droit de le laisser en place ? faut-il mettre un panneau que précisant que c'est sous la surveillance des parents ?rrrnMerci.

Par **amajuris**, le **04/07/2013** à **20:15**

bsr, rnce serait une bonne chose, c'est ce que font les communes dans leurs jardins d'enfants.rncdt